

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## du 11 février 2016

<i>Date de Convocation :</i>	<i>Nombre de Conseillers :</i>	<i>En exercice :</i>	10
02 février 2016		Présents :	06
<i>Date d'affichage :</i>		Votants :	08
02 février 2016			

*L'an deux mille seize, le onze février, à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur René PETRICH, Maire.*

***Etaient présents :*** Philippe DEGOULET, Daniel LEMOUSSU, Patrick LEHERISSIER, Silvia COSTA, Louis MARIE.

***Etaient absents :*** Michel PAYSANT, Maud CREVON (pouvoir à René PETRICH), Elise SOUDAIN, Angélique ROMUALD (pouvoir à Daniel LEMOUSSU)

*Secrétaire :* Silvia COSTA.

Monsieur le Maire fait lecture du Compte Rendu de Conseil du 10 décembre dernier lequel est approuvé à l'unanimité et signé par les membres présents.

Madame Silvia COSTA est désignée secrétaire de séance.

### SDEC –Energie : Délibération Effacement de réseau route de Carcagny intégrant le Chemin de la Fontaine

Le Maire présente au Conseil Municipal le dossier établi par le SDEC Energie relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'éclairage et de télécommunication, cité en objet. Le coût total de cette opération est estimé à 42 073.39 € ttc.

Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 55 %, sur le réseau d'éclairage de 55 % (avec dépense prise en compte plafonnée à 75 € par ml de voirie) et 40 % sur le réseau télécommunication.

La participation communale s'élève donc à **17 025.13 €** selon la fiche financière jointe, déduite des participations mobilisées par le SDEC Energie.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal :

- Confirme que le projet est conforme à l'objet de sa demande
- Prend acte que les ouvrages seront construits par le SDEC Energie sauf le câblage de télécommunication par Orange
- Prend acte que le SDEC Energie est propriétaire du génie civil de télécommunication
- Donne permission de voirie pour la réalisation des travaux sur son domaine public routier
- S'engage à voter les crédits nécessaires en fonction des travaux sur son domaine public routier,
- S'engage à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi :
- Décide du paiement de sa participation par recours à l'étalement des charges mis en place par le SDE Energie sur une durée de 10 ans, soit par an 2 047.13 €
- S'engage à verser sa contribution au SDEC Energie dès que les avis seront notifiés à la commune
- Prend note que la somme versée au SDEC Energie ne donnera pas lieu à récupération de TVA
- S'engage à verser au SDEC Energie le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût étant basé sur un taux de 3 % du coût total HT soit la somme de 1 051.83 €.
- Autorise son Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.

Vote à l'unanimité des membres présents

Les travaux commenceront le 7 mars 2016

### **Compte administratif 2015**

Le Conseil Municipal étudie le projet de compte administratif 2015 de la Commune en attendant la réunion de finance de mars.

Monsieur DEGOULET fait lecture des différents comptes rendus des réunions intercommunautaires.

La séance est levée à 22 h